



**SAONE ET BRESSE 71  
TENNIS DE TABLE**

**TOURNOI INDIVIDUEL  
DE TENNIS DE TABLE  
AMICAL**

**DIMANCHE 21 MAI 2006**

**GYMNASE INTERCOMMUNAL  
DE SAINT MARTIN EN BRESSE**

Renseignements et inscriptions:

Jean-Michel Blanc au 03.85.47.19.26.  
ou de Jean-Michel Vincent au 03.85.47.56.73.  
ou de Joël Métais au 03.85.47.78.59  
ou par Email: [sb71tt.jmetais@wanadoo.fr](mailto:sb71tt.jmetais@wanadoo.fr)



## Saône et Bresse 71 tennis de table

L'association Saône et Bresse 71 tennis de table organise le dimanche 21 mai un tournoi individuel par catégorie au gymnase intercommunal à St Martin en Bresse.

### **\*Tournoi individuel amical\***

#### **REGLEMENT**

**Article 1:** ce tournoi aura lieu au gymnase intercommunal, situé à St Martin en Bresse et se déroulera sur dix tables.

**Article 2:**

Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés de la ligue de Bourgogne ainsi qu'aux pratiquants non licenciés.

**Article 3: catégories et horaire**

catégories	tableau	horaire
Toutes catégories	A	Début à 14 h 00
NC – 20	B	Début à 10 h 00
NC – 40	C	Début à 10 h 30
NC – 60	D	Début à 11 h 00
NC – 80	E	Début à 11 h 30
NC – NL	F	Début à 13 h 00
Jeunes NC – 70	G	Début à 14 h 00
Jeunes NC – NL	H	Début à 14 h 00

Le tirage au sort des poules sera effectué un quart d'heure avant les horaires indiqués dans chaque tableau

**Article 5:** Les engagements seront limités à trois tableaux, deux pour les jeunes.

**Article 6:**

**Déroulement du tournoi.**

- Les tableaux se joueront au premier tour par poule de 4 et au-delà par élimination directe suivant le tableau affiché.
- Les décisions de l'arbitre seront sans appel.
- Le perdant de chaque rencontre sera tenu d'arbitrer la rencontre suivante.
- Les matches se dérouleront suivant les règles FTT et celles du présent règlement, dont chaque participant sera supposé avoir pris connaissance.
- Toutes les rencontres se joueront au meilleur des cinq manches, soit en 3 sets gagnants à 11.
- Les féminines joueront dans les tableaux programmés, l'équivalence de classement des féminines sera adaptée en fonction de leur nombre de points.
- Le tournoi sera sous la responsabilité technique de **Joël Métais**, il pourra faire office de juge arbitre en cas de litige.

**Article 7:**

Le règlement FFTT s'applique. Tout joueur licencié devra présenter sa licence 2005/2006 phase 2.

**Article 8:**

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi, à l'annulation d'un tableau si celui-ci compte moins de 8 inscrits ou à l'organisation d'un tableau de doubles si l'horaire le permet.

**Article 9:**

Il est interdit de fumer dans le gymnase, y compris dans les vestiaires et le hall d'entrée. Le collage doit se faire à l'endroit prévu à cet effet. Les animaux sont interdits, mêmes tenus en laisse, dans l'enceinte de la grande salle.

**Article 10:**

L'association Saône et Bresse 71 tennis de table décline toute responsabilité pour tout incident (vols, rixes ou accidents) pouvant survenir dans l'enceinte ou aux abords du gymnase intercommunal.

**Article 11:**

Droit d'engagement:

Tableau jeunes (moins de 16 ans):	gratuit pour les adhérents à Saône et Bresse 2 € pour les non adhérents
Tableau ado-adultes:	2 € pour les adhérents à Saône et Bresse 4 € pour les non adhérents

**Article 12:**

Le tournoi est organisé dans le but de promouvoir le tennis de table, qu'il soit de loisirs ou de compétition, le tout dans un esprit sportif et convivial. La dotation se fera, suivant les engagements, en lots ou coupes.

**Article 13:**

Les inscriptions peuvent se faire par avance auprès des responsables de l'association, ou le jour du tournoi au minimum une demi-heure avant l'horaire indiqué de chaque catégorie.

Inscriptions auprès de Jean-Michel Blanc au 03.85.47.19.26.

ou de Jean-Michel Vincent au 03.85.47.56.73.

ou par Email: [sb71tt.jmetais@wanadoo.fr](mailto:sb71tt.jmetais@wanadoo.fr)

**Article 14:**

Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserves, du présent règlement.